

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des plateformes spécialisées dans le parcours des enfants présentant des « troubles du neuro-développement ».

Marseille, le 20 décembre 2019.

Pour mieux accompagner les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND) (troubles du spectre de l'autisme (TSA), troubles du développement intellectuel, déficit attentionnel, hyperactivité et troubles « Dys »), l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne la création de nouvelles plateformes d'orientation et de coordination.

La première plateforme en Paca, portée par l'Ugecam, vient d'ouvrir dans le Var au sein du centre d'action médico-sociale précoce de Toulon. La plateforme va se déployer dans un premier temps sur le bassin toulonnais puis sur les 8 autres zones identifiées au sein du département du Var. Le dispositif se déploiera progressivement sur l'ensemble du territoire régional d'ici 2022 et concernera tous les départements.

A quoi servent ces plateformes ?

Ces plateformes sont destinées à organiser la prise en charge des jeunes enfants, de moins de 7 ans, qui ont besoin d'accéder rapidement à un parcours de soins dit « coordonné » (conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS)). Elles permettent d'initier un accompagnement auprès de l'enfant et de son entourage sans attendre le diagnostic.

Concrètement, les médecins (médecins traitants, scolaire, centres de protection maternelle et infantile...) orienteront les familles vers cette plateforme qui organisera le parcours de l'enfant pour réaliser les bilans et les interventions de manière coordonnée vers les bons professionnels. L'orientation vers la plateforme doit être l'occasion de proposer aux familles un parcours de soins sécurisé et fluide tout en garantissant sa prise en charge grâce au « forfait précoce ».

La prise en charge précoce : une nécessité pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement.

Plus le handicap est pris en charge précocement par les différents professionnels, plus l'enfant pourra récupérer des fonctions cognitives, des troubles du langage ou de la motricité en étant sollicité et accompagné dans ses apprentissages de manière personnalisée.

La mise en place d'un « forfait intervention précoce » permettra de financer le recours aux professionnels aujourd'hui non conventionnés par l'assurance maladie (ergothérapeutes, psychologues et psychomotriciens) sur une période de 12 à 18 mois, sans attendre les prises en charge de droit commun sur prescription des maisons départementales des personnes handicapées. Les professionnels concernés seront rémunérés directement par les plateformes, sans avance des familles et sans reste à charge.

Le dépistage de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement en France en chiffres

La HAS retient pour la France un taux de 1 % pour les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Ainsi, ce sont chaque année environ 7 500 bébés qui naissent et pourraient être atteints de ces troubles.

La population des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme s'inscrit dans un ensemble plus large de personnes ayant des troubles du neuro-développement, ce qui représente environ 5 % de la population française (environ 35 000 naissances par an).

EN SAVOIR +

- [La Stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022](#)
www.handicap.gouv.fr
- [Guide de repérage des troubles du neuro-développement \(TND\) chez les enfants de moins de 7 ans](#)

Plateforme d'orientation et de coordination du Var

☎ 06 67 77 80 62
✉ col.grp-poc83.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 08h30 à 17h00

Secrétariat
04 94 13 55 00